

Tipaza, le 31/12/2023

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 516 /2023

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

DJOUBLIA MOHAMED

OBJET / : Mise en demeure

Entreprise : DJOUBLIA MOHAMED

Adresse : Local N°06 Bat C projet 59 logts LSP Chrachria w.Medea.

Suite à vos absences répétitives et injustifiées pour l'exécution des travaux de construction lignes d'abonnés :

*Sous l'ODS : N°138/2023 du 07/11/2023.

*Sous l'ODS : N°32/2023 du 05/02/2023.

De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

02 JAN 2024



M. Ramzi Sayeh SAIDOUX
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipaza